Conseil en gestion comptable et financière, contrôle de gestion,
Organisme de Formation continue

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 72 47 00986 47 auprès du préfet de région Nouvelle Aquitaine
Application de l'article R. 6351-6 du Code du travail. N° RNE : 0470000V

Se perfectionner à l'EPRD du CPOM

Objectifs :
Approfondir le fonctionnement d'un EPRD. Retraiter les postes du bilan dans l'EPRD. Pratiquer l'analyse financière en équilibrant la trésorerie prévisionnelle. Appliquer les objectifs du CPOM.

Durée : 2 journées de 7 h/j (**14 h**)

Sessions :

Du 24 au 25 juillet 2025
Du 11 au 12 septembre 2025
Du 14 au 15 octobre 2025
Du 06 au 07 novembre 2025
Du 10 au 11 décembre 2025

Lieu : 100% en distanciel

Public concerné : Toute personne possédant ou pas des bases financières. Personnel administratif, Gestionnaires d'EPS, EHPAD, autres secteurs médico-sociaux

Prérequis : avec ou sans connaissances comptables

Animateur(trice) : Comptable diplômé(e) Bac+5 et compétences professionnelles

Nature et sanction de l'action :
Action : article L. 6353-1 du Code du travail
Sanction : Attestation individuelle de formation avec résultat de l'évaluation et Certificat de réalisation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Plateforme avec solutions d'accessibilité

Compétences visées : Pratiquer l'analyse financière prospective en vue de l'équilibre de la trésorerie dans le respect des objectifs du CPOM.

Tarif : **1 610,00€** (Mille six cent dix euros) / apprenant. TVA non applicable, art. 261.4.4° a du CGI

Programme :
► **La tarification à la ressource**
Pourquoi une réforme ?
La tarification par le niveau de soins requis
La tarification de la dépendance et des hébergements
La tarification différenciée relative à l'hébergement
► **L'EPRD (L'Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses)**
Le bilan et la construction du bilan financier
Le fonds de roulement prévisionnel, BFR et trésorerie
La capacité d'autofinancement prévisionnelle
Analyser la situation financière à l'aide de ratios
Le tableau de financement prévisionnel et le PGFP
Recommandations pour l'équilibre financier
► **Les annexes**
Le RIA relevé infra-annuel
L'ERRD et solutions pour augmenter le résultat
L'EPRD et ses annexes
► **Le C.P.O.M. (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens)**
Les étapes du contrat pluriannuel
Les points essentiels à mentionner
Réalisation de fiches-objectifs

Modalités et délais d'accès :
A réception du formulaire d'inscription, convention de formation à retourner dûment signée et revêtue du cachet, 15 jours minimum avant le début de la formation. Seul le règlement global génère l'inscription définitive sauf pour les organismes publics paiement à l'issue de la formation.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation :
Classe virtuelle : Plateforme Microsoft Teams
Positionnement en amont. Documents pédagogiques transmis à l'apprenant. Possibilité de s'entraîner avec vos documents comptables. Réalisations de cas réels pour faciliter l'assimilation des concepts abordés. Evaluation des acquis. Evaluation à chaud de la formation

Contact : Josiane DELRIEU
05 53 47 90 93
formation@jd-developpement.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Formation continue

Dispositif de Formation : Plan ☐ Autre ☐

Intitulé de la Formation : **« Se perfectionner à l'EPRD du CPOM »**

Date de la session : ……

ETABLISSEMENT

Raison sociale : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

..... Siret : .....

..... Finess : .....

Nom du responsable : ..... Effectif : .....

Fonction : ..... OPCO : .....

APPRENANT

NOM : ....

Prénom : ....

Fonction : .....

Etes-vous en situation de handicap ?
Oui ☐ Non ☐

Avez-vous besoin d'aménagements ?
Oui ☐ Non ☐

MODALITES D'INSCRIPTION

Ce formulaire vaut acceptation des **conditions générales de vente** disponibles sur notre site http:www.jd-developpement.fr

A réception du formulaire d'inscription, convention de formation à retourner dûment signée et revêtue du cachet, 15 jours minimum avant le début de la formation. Seul le règlement global génère l'inscription définitive sauf pour les organismes publics paiement à l'issue de la formation.

JD Développement a opté pour le régime d'**exonération de la TVA** (article 261-4-4°a du CGI).

Date
Nom du signataire, signature et cachet